

LE FINANCEMENT

Le dispositif est financé en partie
par la Caisse d'Allocations Familiales,
la Mutualité Sociale Agricole et/ou les Départements.



Vous ne payez qu'un
reste à charge,
calculé en fonction
de vos revenus.



50% du reste à
charge est déductible
des impôts (selon
la législation en
vigueur).

Vous avez la
possibilité de payer
en Chèque Emploi
Service Universel
(CESU)

**POUR EN SAVOIR PLUS,
CONTACTEZ L'ASSOCIATION ADMR
PRÈS DE CHEZ VOUS**

Fédération ADMR LOIRE
554 rue Adamas,
42210 MONTROND LES BAINS

- info.fede42@fede42.admr.org
- **04.77.50.00.14**
- www.fede42.admr.org

devis
gratuit



www.admr.org




ADMR
pour tous, toute la vie, partout


ALLOCATIONS
FAMILIALES

**ACCOMPAGNEMENT ADMR
DES FAMILLES À DOMICILE**

UN SOUTIEN AUX PARENTS
ET FUTURS PARENTS
POUR CHAQUE SITUATION



PARENTALITÉ

Enfance


ADMR
pour tous, toute la vie, partout

EN QUOI CONSISTE LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE FAMILLE (SAAD FAMILLES) ADMR ?

Parents, futurs parents...
vous rencontrez des changements ?

Nous vous proposons...



Comment ça se passe ?

